

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
250^{ème} REUNION
TRIPOLI, GRANDE JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE POPULAIRE SOCIALISTE
30 NOVEMBRE 2010

PSC/AHG/2(CCL)

**RAPPORT INTERIMAIRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DECLARATION DE TRIPOLI POUR L'ELIMINATION DE CONFLITS EN AFRIQUE
ET LA PROMOTION DURABLE DE LA PAIX ET DU PLAN D'ACTION DE TRIPOLI**

**RAPPORT INTERIMAIRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DECLARATION DE TRIPOLI POUR L'ELIMINATION DE CONFLITS EN AFRIQUE
ET LA PROMOTION DURABLE DE LA PAIX ET DU PLAN D'ACTION DE TRIPOLI**

Une mise à jour sur les résultats enregistrés et les défis à relever

I. INTRODUCTION

1. Lors de la session spéciale consacrée à l'examen et au règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, en Libye, le 31 août 2009, la Conférence de l'Union, après avoir passé en revue l'état de la paix et de la sécurité sur le continent, a adopté deux documents clés : la Déclaration et le Plan d'action de Tripoli.

2. Le présent rapport fait le point de l'état de mise en œuvre de ces deux documents, qui s'inscrit dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, près de 15 mois après leur adoption. En conclusion, le rapport contient des recommandations sur les défis qui restent à surmonter et les mesures qui doivent être prises à cet égard.

II. DECLARATION DE TRIPOLI

3. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement à redoubler d'efforts en vue de la promotion durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Significativement, au paragraphe 9 de la Déclaration, ils se sont dits « ... *déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, nous ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains* ».

4. De façon plus spécifique, la Déclaration couvre nombre d'aspects portant tout à la fois sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'UA, la prévention structurelle des conflits, la reconstruction et le développement post-conflit, le terrorisme, le renforcement des capacités des universités africaines, le rôle de la société civile, la mobilisation des ressources en appui aux efforts de paix de l'UA, le partenariat et le *leadership* de l'Afrique. La Déclaration se conclut sur la décision de proclamer 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu succinct des progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de chacune des composantes de la Déclaration de Tripoli.

(a) Mise en œuvre de l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité (APSA)

5. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont renouvelé leur engagement à accélérer la pleine opérationnalisation de l'APSA, y compris en affinant, en tant que de besoin, les dispositions existantes, pour faciliter leur mise en œuvre. Depuis la Commission a poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de cet objectif. Parmi les évolutions majeures à cet égard, il convient de mentionner les éléments suivants:

- (i) l'exercice d'Etat-major Amani Africa a été mené à Addis-Abéba, du 13 au 29 octobre 2010. L'exercice avait pour objectifs de tester les procédures de l'UA pour l'élaboration d'un mandat et d'évaluer la capacité de la Commission à planifier, déployer et gérer des opérations multidimensionnelles de soutien à la paix;
- (ii) le renforcement du Groupe des Sages, qui a un rôle crucial à jouer, en particulier dans la prévention des conflits. La 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Kampala, en Ouganda, du 25 au 27 juillet 2010, a approuvé les recommandations formulées par la Commission aux fins de renforcer les capacités du Groupe à s'engager plus efficacement dans la prévention opérationnelle, grâce à la mise en place d'une équipe d'«Amis du Groupe des Sages» [Assembly/AU/Dec.310 (XV)];
- (iii) les initiatives prises par la Commission en vue de l'ouverture de bureaux de liaison de l'UA auprès des Communautés économiques régionales /Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/ MR), tel que prévu par le Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA et les CER/MR. A ce jour, 7 CER/MR ont ouvert des bureaux de liaison auprès de l'UA. La Commission a mené une étude sur cette question au début de l'année, et envisage de lancer le processus de mise en œuvre en avril 2011; et
- (iv) la conduite, dans le cadre du partenariat Afrique-Union européenne (UE), d'une étude d'évaluation de l'APSA pour examiner les progrès accomplis et identifier les défis à venir. Sur la base de cette évaluation, l'UA et les CER, ainsi que l'UE, ont convenu d'une feuille de route indicative qui servira de base pour un appui supplémentaire de l'UE, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique (APF), et par d'autres partenaires.

6. Les efforts se sont poursuivis en ce qui concerne le Système continental d'alerte rapide (CEWS). La plupart des aspects techniques ayant été pris en charge, l'accent est maintenant mis sur le recrutement de personnels additionnels afin de renforcer la capacité d'analyse de la Commission.

7. La mise en œuvre opérationnelle intégrale de l'APSA exige que la Commission renforce significativement ses ressources humaines. Dans le cadre de l'exercice en cours de restructuration de la Commission, des propositions ont été faites à cet égard. Il est important, lors de l'examen de ces propositions, par les Etats membres gardent à l'esprit l'engagement pris par la Conférence de l'Union à Tripoli. De façon plus générale, il est nécessaire de renforcer la capacité du Département Paix et Sécurité par la délégation de pouvoirs administratifs et financiers pour lui permettre de faire face avec la flexibilité et la rapidité nécessaires aux situations de conflit et de crise que connaît le continent.

(b) Prévention structurelle des conflits

8. Comme indiqué dans mon rapport à la session spéciale de Tripoli, l'UA a, au cours des deux dernières décennies, adopté plusieurs instruments visant à faciliter la prévention structurelle des conflits. Ces instruments ont trait aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, à la démocratie, au désarmement, au terrorisme, ainsi qu'à la prévention et à la réduction des conflits interétatiques. Ils représentent un ensemble de normes et de principes communs, dont le respect réduira considérablement le risque de conflit et de violence sur le continent et consolidera la paix là où elle a été réalisée. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, y compris à travers la mise en œuvre des instruments existants.

9. De toute évidence, des progrès ont été accomplis dans la signature et la ratification des instruments mentionnés ci-dessus. L'entrée en vigueur du Pacte de Non-agression et de Défense commune de l'UA, le 18 décembre 2009, ainsi que la tenue, à Addis Abeba, le 27 octobre 2010, de la 1^{ère} réunion des Etats parties au Traité de Pelindaba, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2010, ont marqué une étape importante dans les efforts de prévention et de réduction des conflits interétatiques, ainsi que dans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Toutefois, je note avec préoccupation que des instruments clés de l'UA ne sont pas encore entrés en vigueur. C'est le cas de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, adoptée le 30 janvier 2007 et qui, à ce jour, n'a été ratifiée que par sept Etats membres, alors que quinze ratifications sont requises pour son entrée en vigueur. Il importe également de noter l'état de la signature et de la ratification du Protocole additionnel à la Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme, jusqu'ici ratifiée par 10 Etats membres. Je ne peux que me faire l'écho de l'appel lancé par la session spéciale de Tripoli à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et/ou ratifient rapidement ces instruments. Tout aussi importante est la nécessité pour les Etats membres de respecter les engagements auxquels ils ont souscrit, tant il est vrai que l'absence de suivi et de mise en œuvre sapent la crédibilité du processus dans lequel notre continent s'est engagé. De manière significative, dans sa décision Assembly/AU/Dec.269 (XIV) Rev.1 sur la prévention des changements anticonstitutionnels de Gouvernement et le renforcement des capacités de l'UA à gérer de telles situations, la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2010, a réitéré la nécessité pour les Etats membres de se conformer à l'Etat de droit et de respecter leurs

propres Constitutions, notamment lorsqu'il s'agit d'introduire des réformes constitutionnelles, en gardant à l'esprit que le non-respect de ces dispositions peut conduire à des situations de tension qui pourraient, à leur tour, précipiter des crises politiques. Je forme le vœu que la prochaine session ordinaire de la Conférence consacrée au thème des valeurs communes marquera un tournant dans nos efforts globaux visant à mettre en œuvre les nombreux instruments que nous avons adoptés au fil des ans.

10. Pour sa part, la Commission renforcera sa capacité à assurer le suivi effectif de la mise en œuvre de ces instruments, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sensibiliser les Etats membres concernés. J'ai également l'intention, comme il m'a été demandé dans la décision Assembly/AU/Dec.269 (XIV) Rev.1, de nommer, dans les plus brefs délais, un rapporteur indépendant, qui établira un rapport sur les progrès accomplis dans les processus de démocratisation sur le continent, pour examen par le Conseil dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'article 7 (m) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et sécurité.

(c) Reconstruction post-conflit et développement (PCRD)

11. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés, en conformité avec le Cadre d'action de l'UA sur la Reconstruction et le Développement post-conflit (RPCD), à faire preuve de solidarité avec les pays africains émergeant de conflits en vue de les aider à consolider la paix qu'ils ont arrachée de haute lutte et à éviter toute rechute dans la violence. Dans les prochains mois, la Commission envisage d'organiser des conférences africaines de solidarité au profit d'un certain nombre de pays africains sortant de conflit, tels que le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC), et ce dans le cadre de suivi de la mission d'évaluation multidisciplinaire qui a visité ces deux pays du 21 janvier au 22 février 2010, ainsi que le Soudan, qui a reçu une délégation du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit, du 23 au 26 octobre 2010. Je lance un appel aux Etats membres pour, conformément à l'engagement pris, participer aux conférences ainsi prévues afin de contribuer aux efforts post-conflit dans ces pays. D'autres mesures sont prévues par la Commission, y compris l'échange d'expériences dans le domaine de la bonne gouvernance entre pays sortant de conflits, en s'appuyant notamment sur les conclusions de l'Atelier organisé par la Commission sur les enseignements tirés du Programme d'aide à la gestion économique et à la gouvernance au Liberia (GEMAP), à Freetown, en Sierra Leone, du 16 au 19 août 2010.

(d) Prévention et lutte contre le terrorisme

12. Depuis la session spéciale de Tripoli, la Commission a pris nombre de mesures en réponse au problème du terrorisme. Il convient de mentionner, entre autres, la soumission à la 249^{ème} réunion du Conseil tenue le 22 novembre 2010, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.311 (XV), adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Kampala, en Ouganda, du 25 au 27 juillet 2010, d'un rapport sur les mesures qui pourraient être prises pour renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme;

l'adoption par le Conseil, lors de cette réunion, d'une décision sur cette question; la nomination d'un Représentant spécial de l'UA pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme ; et l'élaboration d'un projet de loi type sur le terrorisme. Les efforts se poursuivent pour le tarissement des sources de financement du terrorisme, en particulier celles provenant du paiement de rançon dans les situations de prise d'otage.

(e) Renforcement de la capacité des universités et instituts de recherche africains

13. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement, après avoir souligné que la réalisation et le maintien durable de la paix et de la sécurité constituent également un défi intellectuel, se sont engagés à renforcer la capacité des universités et instituts de recherche africains à analyser la nature des conflits en Afrique, examiner les succès et les échecs dans les efforts de résolution des conflits, et formuler des solutions proprement africaines. C'est dans ce contexte que la Commission a apporté son appui à l'Institut d'Etudes pour la Paix et la Sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis Abéba, afin d'offrir une formation approfondie et d'entreprendre des recherches dans le domaine de la paix et de la sécurité. Des initiatives sont en cours pour la création, au sein de l'Université d'Addis Abéba, d'une Chaire d'Etudes sur l'UA dont l'objectif principal est de fournir une perspective académique proprement africaine sur les questions de paix et de sécurité, l'intégration socio-économique et d'autres questions pertinentes. C'est également dans ce contexte que, lors de sa session de Kampala, la Conférence de l'Union, dans la décision Assembly/AU/Dec.295 (XV) sur mon rapport intérimaire sur l'Année de la paix et de la sécurité, a salué l'initiative de l'Institut pour les Etudes de Sécurité (ISS) visant à contribuer au lancement d'une Académie de la Paix, assurément un outil important pour le renforcement de la capacité de l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité. En outre, la Commission travaille avec le Centre africain pour la Résolution constructive des Différends (ACCORD) sur la formation à la médiation. Ces efforts seront intensifiés afin d'engager d'autres parties prenantes sur le continent.

(f) Rôle de la société civile

14. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont appelé la société civile africaine à continuer à jouer son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en tant que partenaire des Gouvernements. Dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité, la Commission s'est employée à mobiliser la société civile africaine et à bâtir un partenariat solide avec elle. Je suis heureux de constater que nombre d'organisations de la société civile africaine ont répondu à cet appel au partenariat, y compris ACCORD, Femmes Africa Solidarité (FAS), IPSS, ISS et le Centre régional du Caire pour la Résolution des conflits et le Maintien de la Paix en Afrique. L'année prochaine, la Commission a l'intention de convoquer une conférence qui réunira les organisations de la société civile africaine travaillant sur les questions de paix et de sécurité en vue de faciliter la constitution de réseaux, la coopération avec l'UA et le renforcement de leurs capacités.

(g) **Mobilisation de ressources pour les efforts de paix de l'UA, partenariats et leadership de l'Afrique**

15. A Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à accroître de manière substantielle la contribution des Etats membres au Fonds de la Paix, afin de permettre à l'Afrique de s'approprier véritablement les efforts en cours de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. A cet égard, ils ont demandé à la Commission de prendre les mesures préparatoires nécessaires pour l'augmentation de 6 à 12% de la part statutaire du budget ordinaire de l'UA affectée au Fonds de la Paix. Ils ont également encouragé tous les Etats membres en mesure de le faire d'apporter des contributions volontaires au Fonds de la Paix. Par la suite, les organes compétents de l'UA ont décidé de mettre progressivement en œuvre cette décision sur une période de trois ans, à partir de 2011 [Décision Assembly/AU/Dec.287(XIV) sur le budget de l'UA pour l'année 2010, adoptée par la 14^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union]. Dans le même temps, la Commission a poursuivi ses efforts visant à mobiliser l'appui des Nations unies aux opérations de paix conduites par l'UA avec le consentement de l'ONU, et ce à travers les contributions statutaires, tout en continuant à s'appuyer sur le soutien apporté par l'UE, avec la Facilité pour la paix en Afrique (APF), ainsi que par d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

16. Il n'en reste pas moins que l'Afrique ne peut indéfiniment continuer à compter, pour l'essentiel, sur le soutien de l'extérieur pour la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent, tant il est vrai que cette situation compromet l'efficacité de l'action de l'UA, en raison notamment du manque de prévisibilité et de flexibilité inhérent au financement basé sur des contributions volontaires, et l'appropriation véritable des initiatives prises. Il convient de rappeler ici que, dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement, tout en soulignant la nécessité de continuer à renforcer les relations de l'UA avec ses principaux partenaires, ont également réitéré leur «...détermination à faire en sorte que ces partenariats sont entièrement fondés sur le *leadership* de l'Afrique, parce que sans un tel *leadership*, il n'y aura ni appropriation, ni durabilité, parce que nous comprenons nos problèmes bien mieux que ceux qui viennent d'ailleurs, parce que nous savons quelles solutions conviennent, et comment y arriver, et parce que, en dernière instance, ces problèmes sont les nôtres, et nous sommes ceux qui en subissons les conséquences ». De toute évidence, il faut davantage d'efforts de la part des Etats membres. Je vais, en temps utile, soumettre à la Conférence, un rapport global sur les voies et moyens les meilleurs pour mobiliser davantage de ressources à l'intérieur du continent en appui à nos efforts de paix.

(h) **Année de la paix et de la sécurité**

17. Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont déclaré l'année 2010 « Année de la paix et de la sécurité en Afrique ». A Kampala, en juillet 2010, j'ai présenté un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de cette initiative. Qu'il suffise de mentionner ici que l'Année de la paix et de la sécurité a été une occasion unique en termes de sensibilisation, de constitution de partenariats avec diverses parties prenantes, et d'encouragement aux Etats membres à organiser des manifestations spécifiques pour marquer l'Année de la paix et

renouveler leur engagement à œuvrer à la réalisation de l'objectif d'une Afrique libérée du fléau des conflits. En outre, des efforts ont été accomplis dans la consolidation du cadre normatif et institutionnel de l'UA, afin de pouvoir relever le défi de la paix, résoudre les conflits existants et consolider la paix là où elle a été obtenue.

18. Le 21 septembre, Journée internationale de la paix, a marqué l'apogée de l'Année de la paix, ayant permis de mobiliser davantage non seulement les Etats membres et les organisations africaines, mais également les citoyens ordinaires, la société civile et le secteur privé. Ce fut une occasion unique pour faire sortir l'appel pour la paix des salles de réunion du Conseil de sécurité des Nations unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, et de donner une voix aux plus vulnérables, ceux qui subissent le poids de la violence et sont souvent marqués physiquement et émotionnellement par la guerre, avec l'espoir qu'en retour, leur cri pour la paix retentira dans les enceintes de ces augustes organes, exigeant des plus hauts décideurs qu'ils fassent de la paix et de la sécurité une réalité et pas seulement un slogan. La Commission travaille au suivi et à la viabilité du programme au-delà de 2010; des propositions seront soumises à cet effet à la session de la Conférence de l'Union prévue en janvier prochain.

III. Plan d'action de Tripoli

19. Dans le Plan d'action de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont identifié les mesures pratiques à prendre pour le règlement des différentes crises que connaît le continent et la consolidation de la paix là où elle a été réalisée. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des avancées enregistrées et des défis qui restent à relever.

Situations de conflits et de crises

(a) Comores

20. Dans le Plan d'action de Tripoli, la Session spéciale a réaffirmé l'unité et l'intégrité territoriale des Comores, conformément aux décisions pertinentes de l'OUA/UA sur l'île comorienne de Mayotte, appelant à la relance du Comité des Sept sur Mayotte. Il convient de relever, à cet égard, que dans son allocution devant l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 24 septembre 2010, le Président Ahmed Adallah Mohamed Sambu a souligné qu'il ne peut y avoir de stabilité durable aux Comores sans une solution définitive à la question de Mayotte, renouvelant sa proposition d'« un pays, deux systèmes », qui garantirait le respect du droit international tout en permettant à la France de continuer à administrer l'île comorienne de Mayotte, de façon légitime, pendant une période qui serait déterminée de commun accord.

21. Sur un autre plan, des progrès importants ont été enregistrés dans la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilité aux Comores. Sous l'égide de l'UA, les parties comoriennes ont signé à Moroni, le 16 juin 2010, l'Accord pour la gestion de la période intérimaire qui a permis de surmonter la crise née de la mise en œuvre des réformes institutionnelles introduites par la nouvelle Constitution de l'Union, adoptée par référendum le 17 mai 2009, à l'initiative du Président Sambu, dont le mandat devait arriver à terme le 26 mai

2010. Cet Accord prévoit notamment le parachèvement du processus électoral devant conduire à l'élection au plus tard à la mi-janvier 2011, d'un nouveau Président originaire de l'île de Mohéli, conformément au principe de la présidence tournante consacrée par la Constitution de l'Union des Comores.

22. Le 7 novembre 2010, et en application de cet Accord, se sont tenues, dans des conditions jugées satisfaisantes par la Mission d'observation internationale, y compris l'UA, les élections primaires pour la présidence de l'Union, qui ont eu lieu dans l'île autonome de Mohéli, et le premier tour des élections pour les Gouverneurs des îles autonomes. Il importe que les parties comoriennes mettent tout en œuvre en vue du bon déroulement, le 26 décembre 2010, du deuxième tour de l'élection présidentielle qui opposera, à l'échelle nationale, les trois candidats arrivés en tête des primaires, ainsi que de celui des Gouverneurs des îles autonomes.

(b) Somalie

23. La situation sécuritaire générale en Somalie reste très volatile et dangereuse. Les groupes d'opposition armés, sous la conduite d'al-Shabaab et de Hizbul Islam, poursuivent leurs attaques incessantes contre le Gouvernement fédéral de transition (TFG), les populations somaliennes et la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Sur le plan politique, même si des développements positifs ont été enregistrés, en particulier le fait que le TFG continue de travailler à partir de Mogadiscio et les efforts qu'ils déploient pour amener les Somaliens à se joindre au processus politique, lesquels ont notamment abouti à la signature, le 15 mars 2010, à Addis Abéba, d'un accord avec Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ), le processus politique n'en reste pas moins fragilisé par les divergences récurrentes au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs). Cette situation a sapé la cohésion des TFIs et sérieusement entamé leur capacité à remplir effectivement leur mission aux termes de la Charte fédérale de transition et du processus de paix de Djibouti. C'est dans ce contexte que, le 21 septembre 2010, le Premier Ministre Omar Abdirashid Ali Sharmarke a décidé de démissionner. Il a été, depuis, remplacé par Mohammed Abdullah Mohamed 'Farmajo', qui a formé un nouveau Gouvernement, le 12 novembre 2010 ; celui-ci n'a toujours pas obtenu la confiance du Parlement fédéral de transition. Dans ces circonstances, il est impératif que les TFIs fassent preuve du *leadership* et de l'unité de vues nécessaires, afin de pouvoir relever les défis actuels.

24. En application de la Déclaration et du Plan d'action de Tripoli, la Commission a intensifié ses efforts visant à parachever le déploiement de l'AMISOM. Il me plaît d'informer le Conseil que les effectifs de la force de l'AMISOM s'élèvent maintenant à 8 000 hommes, soit un total de 9 bataillons : 4 du Burundi et 5 de l'Ouganda. L'effectif de la composante police est de 50 éléments. Sur le terrain, les forces de l'AMISOM ont consolidé et étendu leurs aires de contrôle à Mogadiscio, tout en fournissant une assistance humanitaire limitée aux populations de la ville. En outre, l'AMISOM et les autres membres de la communauté internationale, en appui aux priorités identifiées par le TFG, poursuivent leur aide à la reconstitution des forces de sécurité somaliennes.

25. Dans le Plan d'action de Tripoli, la Conférence a demandé au Conseil de revoir le mandat et les effectifs de l'AMISOM, afin de lui permettre d'apporter une assistance accrue au TFG. Le 15 octobre 2010, dans le cadre du suivi des décisions des Sommets de l'UA et de l'IGAD tenus en juillet, le Conseil a entériné l'accroissement des effectifs de la Mission pour les porter à 20.000 hommes, ainsi que le renforcement des composantes civile et de police, tel que proposé dans mon rapport. L'objectif est d'apporter un plus grand appui au processus de paix et de réconciliation, y compris l'accomplissement des tâches pendantes de la Transition, d'améliorer la situation sécuritaire, afin de permettre au TFIs de remplir leur mandat, d'aider à la mise en place effective d'institutions gouvernementales, et de soutenir et faciliter les efforts de consolidation de la paix, de redressement et d'assistance humanitaire.

26. Le Conseil a lancé un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il prenne les décisions attendues de lui conformément à sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce en endossant le concept d'opérations révisé et l'effectif nouvellement autorisé de l'AMISOM et en approuvant un module d'appui renforcé à la Mission financé à partir des contributions statutaires au budget des Nations unies. Le Conseil a, en outre, appelé le Conseil de sécurité à imposer un blocus naval et une zone d'exclusion aérienne en Somalie, en vue d'empêcher l'entrée de combattants étrangers dans le pays, ainsi que le ravitaillement en armes et en munitions, par voie aérienne et maritime, au profit des groupes armés en Somalie; assurer la mise en œuvre effective des sanctions contre tous ceux sapent le processus de paix et réconciliation; et à réaffirmer son engagement à déployer une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie. Au moment de la finalisation du présent rapport, le Conseil de sécurité n'avait toujours pas répondu à la requête de l'UA. Point n'est besoin de souligner que le temps nous est compté, et que tout retard additionnel dans la mise à disposition de l'appui attendu des Nations unies pour le renforcement de l'AMISOM compliquera davantage la situation et compromettra la recherche de la paix et de la réconciliation en Somalie. Il importe que le Conseil demande instamment au Conseil de sécurité de jouer le rôle qui est le sien. La 16^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD tenue à Addis Abéba, le 23 novembre 2010, a exprimé sa vive préoccupation à ce sujet et a lancé un vibrant appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités.

27. Il est tout aussi important que les Etats membres apportent l'appui nécessaire en troupes et autres personnels, afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif nouvellement autorisé, conformément à l'engagement pris à Tripoli " d'assurer la mise à disposition de troupes et observateurs en nombre suffisant pour leur déploiement rapide à chaque fois que requis", et contribuent à la mobilisation des ressources financières et logistiques nécessaires. Tout en réitérant notre appréciation au Burundi et à l'Ouganda, il convient de souligner que ces deux pays ne peuvent à seuls continuer à porter indéfiniment le fardeau d'une responsabilité qui est en réalité continentale. Il est impératif que d'autres Etats membres s'engagent et partagent la responsabilité collective de l'Afrique en Somalie.

28. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à suivre les efforts déployés pour lutter contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes de la Somalie.

Dans toutes ses interactions avec les partenaires internationaux, la Commission a attiré l'attention sur les dispositions pertinentes du Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009, soulignant la nécessité pour la communauté internationale de promouvoir une approche holistique du fléau de la piraterie.

(c) Soudan

29. Un rapport distinct sur la situation au Soudan, couvrant à la fois le Darfour et l'Accord de paix global (CPA), est soumis à l'examen de la présente réunion du Conseil. L'un des événements majeurs de la période sous revue a été l'organisation paisible des élections générales en avril 2010. Le Conseil se souviendra que le processus de mise en œuvre du CPA sera couronné par le référendum d'autodétermination au Sud-Soudan qui se tiendra le 9 janvier 2010. En juin 2010, le Parlement soudanais a approuvé la nomination de la Commission pour le Référendum au Sud-Soudan (SSRC). Après quelques difficultés initiales, la SSRC a commencé ses travaux. Il reste, cependant, nombre de questions en suspens dans la mise en œuvre du CPA, relatives, entre autres, à la question d'Abyei, à la frontière Nord-Sud, aux consultations populaires dans les Etats du Nil Bleu et du Sud Kordofan, ainsi qu'aux arrangements sécuritaires.

30. Conformément au Protocole d'entente (MoU) signé à Mekelle, en Ethiopie, en juin 2010, les Parties, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan, se sont réunies, du 7 au 15 novembre 2010, pour des négociations sur les questions en suspens dans le cadre de la mise en œuvre du CPA et des arrangements post-référendaires. Le 13 novembre 2010, les négociations se sont conclues par un document intitulé «Cadre pour le règlement des questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et à l'avenir des relations entre le Nord et le Sud Soudan". Les Parties sont convenues que les négociations sur l'avenir de la région d'Abyei se poursuivront au niveau des principaux responsables politiques, avec la participation du Groupe de mise en œuvre de l'UA.

31. La situation sécuritaire au Darfour reste préoccupante, marquée qu'elle est par la survenance de nombre d'incidents qui ont conduit à des pertes considérables en vies humaines et à de nouveaux déplacements de populations civiles. Les négociations de paix sur le Darfour, menées sous les auspices de l'Etat du Qatar, par la Médiation conjointe/Nations unies, continuent de faire face à d'importants défis. Lors de la deuxième réunion du Forum consultatif sur le Soudan, tenue à Addis Abéba, le 6 novembre 2010, sous la co-présidence de l'UA et des Nations unies, il a été convenu que les négociations de Doha devraient aboutir, au plus tard en décembre 2010, à un document, conformément au calendrier fixé par les Parties. Les résultats obtenus à Doha serviront de point de départ à la réunion initiale du processus politique pour le Darfour, prévue au Darfour à la mi-décembre, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de l'UA et de la MINUAD et en partenariat avec l'Etat du Qatar. Cette réunion arrêtera l'ordre du jour du processus politique pour le Darfour, qui doit aboutir à une Conférence Darfour-Darfour, qui aura lieu au début de l'année 2011, avec pour objectif la conclusion d'un accord politique inclusif. Dans le cadre du suivi de la réunion du Forum consultatif sur le Soudan, la Médiation conjointe va très prochainement entreprendre une série de consultations avec un

large éventail de parties prenantes au Soudan, en vue de recueillir les vues de la société civile sur les questions en suspens dans les négociations et susciter une prise de conscience et un soutien populaires pour le processus de paix.

(d) Corne de l'Afrique - Approche régionale

32. A Tripoli, compte tenu de la nécessité d'articuler une approche régionale face aux défis de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique, la Commission a recommandé le lancement par l'UA, en collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et d'autres parties prenantes, d'un processus qui viserait à la tenue d'une Conférence sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique. Pour sa part, la session spéciale a demandé à la Commission, conformément aux décisions pertinentes de l'UA et de l'IGAD, et en collaboration avec les acteurs internationaux concernés, de poursuivre les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation, afin de favoriser la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique.

33. En conséquence, la Commission va intensifier ses consultations avec l'IGAD et ses Etats membres, afin de déterminer la meilleure voie à suivre, tant en ce qui concerne le processus que le contenu de l'approche régionale proposée. Des consultations seront également menées avec des partenaires de l'UA, en particulier les Nations unies, l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes. Sur cette base, la Commission soumettra au Conseil des recommandations détaillées.

(e) Relations entre le Tchad and le Soudan

34. Le Plan d'action de Tripoli a identifié nombre de mesures pour faciliter la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad. De fait, la normalisation des relations entre les deux pays, débutée en octobre 2009 et qui a abouti à la signature, le 15 janvier 2010, d'un accord de paix entre (l'Accord de paix sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan et le Protocole additionnel dans le domaine de la sécurisation des frontières), s'est poursuivie de façon satisfaisante. Les responsables des deux pays ont multiplié, depuis lors, des gestes significatifs qui ont consolidé leurs relations. Ainsi, le Président Idriss Déby Itno a effectué, le 8 février 2010, une visite officielle à Khartoum, où il a eu des entretiens avec son homologue soudanais, Omar Hassan Al Bashir. Il s'est de nouveau rendu à Khartoum, le 26 mai, pour assister à la prestation de serment du Président soudanais. A son tour, le Président Omar Al Bashir s'est rendu à N'Djamena, le 21 juillet 2010, à l'occasion du 12^{ème} sommet de la CEN-SAD.

35. La mise en œuvre de l'Accord de N'Djamena a permis de prendre en charge les problèmes qui envenimaient les relations entre les deux pays, à savoir la sécurisation de la frontière commune et le problème récurrent des incursions de groupes politico-militaires à l'intérieur du Tchad. Le Protocole sur la sécurisation de la frontière a réglé la première préoccupation par la mise sur pied de la Force mixte d'observation et de sécurisation et le démarrage effectif de ses activités de patrouilles le long de la frontière commune. Pour le deuxième volet, les deux pays ont pris des mesures appropriées pour empêcher les groupes ou

mouvements rebelles de mener des activités hostiles à l'un ou l'autre pays. Le Conseil devrait féliciter les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Al Bashir pour leur courageuse décision politique de normaliser les relations entre les deux pays, et les encourager à nouveau à persévérer dans la voie du dialogue et de la concertation.

(f) République centrafricaine (RCA)

36. Lors de la session spéciale de la Conférence de l'Union, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont, concernant la RCA, appelé à un appui continu et accru de la communauté internationale aux efforts de consolidation de la paix dans ce pays. Dans ce cadre, il convient de relever qu'un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux ont apporté une contribution financière et technique en appui aux élections présidentielles et législatives prévues, après plusieurs reports, en janvier et mars 2011. L'UA a également apporté un soutien financier, et mis un expert électoral à la disposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Toutefois, un certain nombre de problèmes continuent de se poser, dont le règlement rapide facilitera le bon déroulement des élections. Ces difficultés portent sur l'insuffisance du financement du fonctionnement de la CEI et la mise en place de dispositifs adéquats pour garantir la transparence des opérations électorales. Au-delà des élections, des efforts renouvelés sont nécessaires pour mener à bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des éléments des groupes armés et promouvoir, de façon durable, le développement socio-économique du pays. Un soutien accru de la communauté internationale est requis à cet égard, singulièrement au vu des conséquences du retrait total de la MINURCAT à la fin de l'année en cours.

(g) Région des Grands Lacs

i) Burundi

37. Dans le prolongement du Plan d'action de Tripoli, la Commission a dépêché, du 13 au 22 février 2010, une mission pluridisciplinaire pour évaluer la situation au Burundi et formuler un certain nombre de recommandations sur les domaines dans lesquels la Commission et les Etats membres pourraient apporter un appui au processus de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix au Burundi. Les conclusions et recommandations de la mission ont été soumises à la 230^{ème} réunion du Conseil, tenue les 27 et 31 mai 2010. La prochaine étape consistera en l'organisation d'une Conférence de solidarité africaine, ainsi qu'en la formulation et en la mise en œuvre d'un programme d'appui post-conflit.

38. Il convient, par ailleurs, de relever que la période sous examen a été marquée par la tenue d'une série de scrutins, qui ont commencé le 23 mai, avec l'élection des Conseils communaux, suivies par l'élection présidentielle, le 28 juin, l'élection des députés, le 23 juillet, celle des sénateurs, le 28 juillet, et l'élection des Conseils de collines ou de quartiers, le 7 septembre 2010. L'UA a apporté une contribution à ce processus électoral, y compris à travers l'observation des différents scrutins et l'octroi d'une assistance financière.

ii) République démocratique du Congo (RDC)

39. Le Plan d'action de Tripoli a demandé la mobilisation d'un appui plus important des Etats membres en vue de la reconstruction et du développement post-conflit en RDC. C'est dans ce cadre que la Commission a dépêché sur place, du 21 janvier au 13 février 2010, une mission pluridisciplinaire d'évaluation. La mission a fait d'importantes recommandations que le Conseil a examinées lors de sa 230^{ème} réunion. La Commission travaille à l'organisation d'une Conférence de solidarité africaine, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un programme d'appui post-conflit. Par ailleurs, des mesures seront initiées pour donner suite aux dispositions du Plan d'action de Tripoli relatives à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. En attendant, la Commission a pris part au Sommet organisé par le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur cette question.

40. S'agissant des autres volets du Plan d'action de Tripoli, il convient de relever que les opérations des Forces armées congolaises (FARDC), avec le soutien des Nations unies, contre les groupes armés étrangers (Forces démocratiques de Libération du Rwanda - FDLR et Armée de Résistance du Seigneur - LRA) ont permis au Gouvernement congolais de neutraliser un nombre substantiel d'éléments des forces négatives. En outre, et comme indiqué plus bas, la Commission a pris des dispositions pour faciliter une action régionale mieux coordonnée pour neutraliser la LRA et mettre un terme à ses atrocités et activités de déstabilisation en RDC, au Sud Soudan et en RCA. Pour sa part, le Groupe des Sages a tenu, en mai 2010, sa 8^{ème} réunion à Kinshasa, discutant notamment de la problématique des femmes et des enfants dans les conflits armés, qui a fait l'objet d'une disposition spécifique dans le Plan d'action en relation avec la situation à l'Est de la RDC. Enfin, la Commission a organisé à Addis Abéba, le 20 septembre 2010, une réunion sur la question des pasteurs nomades Mbororos, dont elle avait été saisie par le Gouvernement congolais. Le Conseil sera tenu informé du suiv des conclusions de cette réunion.

41. Le Gouvernement congolais a poursuivi les efforts de mise en œuvre des Accords du 23 mars 2009 avec des groupes armés congolais. La Commission accompagne ce processus à travers son Bureau de Liaison en RDC. De même s'est-elle activement impliquée dans les consultations initiées en relation avec le renouvellement du mandat de la MONUC, dans le contexte de la requête faite par le Gouvernement congolais en vue de l'adoption d'un plan de retrait de la Mission. Le 28 mai 2010, le Conseil de sécurité a adopté une résolution prévoyant une réduction des effectifs de la MONUC, le changement de sa dénomination en Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) à compter du 1^{er} juillet 2010, et la redéfinition de son mandat.

42. La RDC a accompli des progrès remarquables dans la consolidation de la paix et le relèvement post-conflit. Dans ce contexte, les élections générales prévues en 2011 revêtent une importance particulière. Il est impératif que la communauté internationale continue d'accompagner les efforts en cours.

iii) Armée de Résistance du Seigneur (LRA)

43. Le Plan d'action de Tripoli a souligné la nécessité de redoubler d'efforts, y compris sur le plan militaire, afin de neutraliser la LRA. En application de cette disposition, la Commission a organisé à Bangui, en RCA, les 13 et 14 octobre 2010, une réunion ministérielle consultative sur les activités de la LRA. Les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité de la RCA, de la RDC, de l'Ouganda, du Soudan, y compris le Gouvernement du Sud Soudan, les Nations unies et d'autres partenaires ont participé à cette rencontre. Celle-ci a pris nombre de mesures, y compris la création d'un Centre d'opérations conjoint et l'examen de la mise en place d'une brigade commune pour traquer la LRA et mettre fin à ses activités criminelles. Une réunion des chefs d'Etat-major et des chefs des Services de Sécurité des pays concernés est prévue le 5 décembre à Addis Abéba, pour donner suite aux conclusions de la réunion. Je me propose également, dans ce cadre, de nommer un Envoyé spécial chargé de la question de la LRA, pour renforcer la coopération entre les pays africains concernés, ainsi que pour mobiliser la communauté internationale et entreprendre d'autres missions de paix connexes.

(h) Côte d'Ivoire

44. Le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire a franchi une étape majeure, le 31 octobre 2010, avec la tenue du 1^{er} tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulé dans de bonnes conditions de sécurité et de transparence, et a connu une participation massive des populations au vote (plus de 80%). Les résultats provisoires, proclamés le 3 novembre 2010 par la Commission électorale indépendante (CEI), placent les trois principaux acteurs de la scène politique ivoirienne dans l'ordre suivant : Laurent Gbagbo (Président sortant) avec 38,04%, Alassane Dramane Ouattara (Président du RDR) avec 32,07%, et Henri Konan Bédié (Président du PDCI-RDA) avec 25,24%. Les 11 autres candidats totalisent ensemble moins de 5% des voix. Le second tour a été fixé au 28 novembre 2010, et opposera les deux candidats arrivés en tête du premier tour.

45. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à l'esprit de dialogue et de concertation qui, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou (APO), a notamment conduit à l'adoption consensuelle, le 6 septembre 2010, par les membres du Cadre permanent de concertation, de la liste électorale définitive. D'autre part, en conformité avec les dispositions de l'APO, le Président Laurent Gbagbo a signé, le 9 septembre 2010, un décret présidentiel portant autorisation de délivrance de la carte nationale d'identité aux personnes inscrites sur cette liste électorale définitive. Il convient également de noter le rôle appréciable joué par différentes composantes de la société ivoirienne, ainsi que la facilitation menée par le Président Blaise Compaoré et la contribution de nombre d'autres partenaires, dont les Nations unies.

(i) Libéria et Sierra Léone

46. Le Libéria et la Sierra Léone ont enregistré des avancées significatives dans la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit, mettant un accent particulier sur le

renforcement des institutions nationales, ainsi que sur le développement et le redressement socio-économique. En outre, au Libéria, les préparatifs sont en cours pour le bon déroulement des élections générales qui se tiendront l'année prochaine. Point n'est besoin de souligner la nécessité d'une assistance continue de l'Afrique et de la communauté internationale pour aider le Libéria et la Sierra Léone à consolider les réalisations remarquables accomplies au cours de ces dernières années.

(j) Guinée Bissau

47. La session spéciale de Tripoli a pris nombre de décisions sur la Guinée Bissau, parmi lesquelles il importe de mentionner le déploiement rapide d'une mission conjointe UA-CEDEAO de stabilisation, la conduite d'une enquête crédible sur les assassinats politiques commis dans le pays en 2009, et la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Dans le prolongement de ces décisions, la Commission a intensifié ses efforts en appui au processus de stabilisation en Guinée Bissau. C'est ainsi qu'une mission conjointe d'évaluation UA/CEDEAO s'est rendue en Guinée Bissau du 30 octobre au 10 novembre 2009. En outre, et en prévision du déploiement ultérieur de la Mission de stabilisation, la Commission a ouvert le Bureau de Liaison de l'UA en Guinée Bissau, avec à sa tête un Représentant spécial en la personne du Professeur Sebastião da Silva Isata, ancien Vice-Ministre des Relations extérieures de l'Angola.

48. Sur place, mon Représentant spécial a, dès sa prise de fonction, le 4 octobre 2010, pris nombre d'initiatives visant à renforcer la cohésion à la tête de l'Etat, avec l'amélioration des relations entre le Président de la République, Malam Bacai Sanha, et le Premier ministre Carlos Gomes Jr., ainsi qu'à créer des conditions politiques propices au déploiement de la Mission de stabilisation et à l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, le Parlement bissau-guinéen a accepté les propositions de l'UA visant, d'une part, à faire adopter une législation criminalisant la possession, le transfert, la transformation et le trafic de drogue et, d'autre part, à créer une Commission Vérité et Réconciliation. Enfin, les autorités judiciaires bissau-guinéennes font preuve d'une détermination renouvelée à mener à bien les enquêtes sur les assassinats perpétrés en mars et juin 2009. Le Conseil doit pouvoir encourager les autorités bissau-guinéennes à poursuivre les efforts ainsi engagés.

(k) Sahara Occidental

49. Dans le Plan d'action de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé l'appui de l'UA aux efforts des Nations unies pour surmonter l'impasse actuelle, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. A cette fin, ils ont appelé à l'intensification des efforts en vue de la tenue d'un référendum pour permettre à la population du Territoire de choisir entre l'option de l'indépendance et celle de l'intégration dans le Royaume du Maroc.

50. Au cours de l'année écoulée, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross, a poursuivi ses efforts à travers le mécanisme des pourparlers dits «informels», tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1871. L'Ambassadeur Ross a récemment entamé sa quatrième

tournée de consultation dans la région, et a obtenu l'accord des Parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, et celui des pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, pour la tenue d'une troisième réunion "informelle" à New York, en novembre 2010. Les discussions informelles sont destinées à préparer le terrain pour le 5^{ème} round des pourparlers de Manhasset. Au cours de la troisième pourparlers informels, organisée à New York, les 8 et 9 novembre 2010, aucun progrès n'a été enregistré, en raison des préalables posés par le Maroc visant à faire de sa proposition d'autonomie la seule base de discussion, à l'exclusion de celle du Front POLISARIO pour la tenue d'un référendum qui comprendrait également l'option d'indépendance. Les Parties ont convenu de poursuivre les consultations informelles et, à cet égard, des réunions sont envisagées en décembre ou au tout début de l'année prochaine. En septembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental s'est rendu à Addis Abéba pour des consultations avec le Commission de l'UA sur cette question.

51. Les événements tragiques qui se sont déroulés à Laayoune, au Sahara occidental, le 8 novembre 2010, à la suite de l'attaque des forces marocaines contre le campement pacifique des Sahraouis dans la périphérie de la ville, soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver une solution à ce conflit, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui prévoient l'exercice par le peuple du Sahara occidental de son droit à l'autodétermination.

IV. CHANGEMENTS ANTICONSTITUTIONNELS DE GOUVERNEMENTS

(a) République de Guinée

52. Dans le prolongement du Plan d'action de Tripoli, l'UA et la CEDEAO, notamment à travers le Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), que co-président mon Envoyé spécial pour la Guinée et le Président de la Commission de la CEDEAO, ont poursuivi leurs efforts visant à faciliter l'aboutissement de la transition et le bon déroulement des élections, et ce en étroite coordination avec le Médiateur dans la crise guinéenne, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, et avec l'appui des Nations unies, à travers le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre que, le 3 septembre 2010, à Ouagadougou, les deux candidats arrivés en tête du 1^{er} tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 4 juin 2010, Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, ont signé un Protocole d'entente sous l'égide du Président Blaise Compaoré. Par la suite, au terme d'une concertation initiée par le GIC-G, dans le cadre de sa 17^{ème} réunion tenue à Conakry le 5 novembre 2010, les deux candidats ont également signé une Déclaration conjointe dans laquelle ils ont réitéré leur engagement à œuvrer à un scrutin apaisé, libre et démocratique sur l'ensemble du territoire national, en conformité avec le Protocole d'entente de Ouagadougou.

53. Le processus de retour à l'ordre constitutionnel en Guinée a franchi une étape importante avec le parachèvement de l'élection présidentielle, dont le deuxième tour, plusieurs fois reporté, a eu lieu le 7 novembre 2010. Selon les résultats provisoires proclamés par la CENI, Alpha Condé a été élu avec 52,52% des suffrages exprimés, contre 47,48% pour Cellou Dalein Diallo. Ce dernier a déposé des réclamations auprès de la Cour suprême qui a

compétence pour en connaître dans les délais légaux. Pour mettre fin aux affrontements qui ont opposé certains militants du candidat malheureux et les forces de l'ordre, le 17 novembre 2010, le Président de la Transition a décrété l'Etat d'urgence sur toute l'étendue du territoire national.

54. Dans ce contexte, il importe que les acteurs politiques guinéens fassent preuve d'un sens élevé des responsabilités. Ils se doivent de travailler au renforcement de l'unité nationale pour permettre à leur pays d'aborder au mieux les nombreux et gigantesques défis auxquels il est confronté, notamment en assurant son redressement économique et en approfondissant le processus démocratique sur la base des leçons qui auront été tirées de l'expérience de la transition. Clairement, le scrutin qui vient de se dérouler doit être vécu comme une chance prometteuse pour la Guinée et non pas subi comme une source de déchirements fratricides.

(b) Niger

55. La session spéciale de Tripoli a eu lieu dans un contexte marqué par la montée de la tension au Niger, à la suite de la décision du Président Mamadou Tandja de réviser la Constitution du pays, en violation des dispositions de sa Loi fondamentale et de ses engagements vis-à-vis de la CEDEAO. Les efforts de médiation entrepris par la CEDEAO, avec le soutien de l'UA, n'ont pas donné les résultats escomptés, le Gouvernement du Niger d'alors ayant rejeté le projet d'accord qui lui avait été présenté. C'est dans ce contexte que les forces armées du Niger ont renversé le Gouvernement du Président Mamadou Tandja, le 18 février 2010, et mis en place un Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD). Conformément à ses instruments pertinents, qui condamnent systématiquement tout changement anticonstitutionnel de Gouvernement, l'UA a condamné cette prise de pouvoir par la force.

56. Depuis, des progrès significatifs ont été accomplis vers la restauration de l'ordre constitutionnel. Le 11 mars 2010, le Général Salou Djibo, Président du CSRD, a signé un décret par lequel les membres de cet organe et du Gouvernement de transition se sont engagés à ne pas se présenter à l'élection présidentielle. Dans la même veine, le 7 avril 2010, les autorités *de facto* ont mis en place un Conseil consultatif national chargé d'organiser la transition. Ce Conseil a établi un programme de transition d'un an. Le référendum constitutionnel s'est déroulé avec succès le 31 octobre 2010. Les élections présidentielles sont prévues le 31 janvier 2011. Le Conseil pourrait réitérer sa profonde gratitude au peuple du Niger, ainsi qu'au Général Salou Djibo, pour son engagement à respecter le calendrier convenu pour le retour à l'ordre constitutionnel. Le Conseil pourrait également appeler instamment les partis politiques et tous les acteurs impliqués dans le processus de transition à placer l'intérêt suprême du Niger au-dessus des considérations partisans et autres, afin de faciliter le parachèvement rapide du processus de retour à l'ordre constitutionnel.

(c) **Madagascar**

57. Aucun progrès décisif n'a été enregistré dans le processus de recherche d'une solution consensuelle à la crise qui secoue Madagascar depuis le changement anticonstitutionnel intervenu le 17 mars 2009. Les autorités de fait ont rejeté les Accords de Maputo du 6 août 2009 et l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2010, dont la mise en œuvre devait mener à la restauration de l'ordre constitutionnel, comme couronnement d'une transition consensuelle et inclusive. Elles se sont, depuis, engagées dans une démarche unilatérale, marquée notamment par la tenue d'un référendum constitutionnel, le 17 novembre 2010, qui devrait être suivi d'élections législatives, le 16 mars 2011, et du premier tour des élections présidentielles le 4 mai 2011. Une tentative de coup d'Etat militaire intervenue le jour même de la consultation référendaire sur le projet de Constitution est venue illustrer la précarité de la situation dans le pays et l'absence de consensus sur la démarche en cours.

58. La situation à Madagascar pose un véritable défi à la SADC et à l'UA, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale. Aucun effort ne doit être épargné pour que ce défi soit relevé et sortir de l'impasse actuelle, à travers une solution consensuelle à la crise. Dans ce contexte, il importe de mobiliser davantage la communauté internationale, en particulier les partenaires de l'UA, pour la mise en œuvre scrupuleuse des sanctions décidées par le Conseil en février et mars 2010.

IV. OBSERVATIONS

59. La tenue de la session spéciale et l'adoption de la Déclaration de Tripoli et du Plan d'action de Tripoli ont marqué un tournant dans les efforts d'ensemble de notre continent visant à faire face aux situations de conflit et de crise, ainsi qu'à promouvoir durablement la paix. A cette occasion, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris un engagement de grande portée quant à leur détermination à mettre fin au fléau des conflits et à prendre les mesures requises à cet effet. Cet engagement a suscité un espoir immense; aucun effort ne doit être ménagé pour répondre à cette attente et faire en sorte que notre promesse commune d'une Afrique exempte de conflits se réalise.

60. Indéniablement, au cours des quinze derniers mois, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces deux documents. Nous avons enregistré des acquis significatifs dans le renforcement de notre cadre normatif, la mise en œuvre des différentes composantes de l'APSA et, plus important encore, dans le règlement des conflits existants, tout en intensifiant le travail ô combien crucial, mais souvent inconnu, de prévention des conflits, ainsi que les efforts à long terme visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence et des conflits. L'UA a fait preuve de dynamisme et de *leadership*, et est aujourd'hui un acteur important dans les efforts globaux visant à mettre fin aux conflits et à maintenir la paix sur le continent.

61. Dans le même temps, nous avons encore un long chemin à parcourir pour honorer les promesses faites à Tripoli. Un certain nombre d'instruments importants de l'UA ne sont

toujours pas ratifiés par nombre de nos Etats membres, alors que le niveau de mise en œuvre et de respect des engagements pris restent inégal. Le plus important de ces instruments est la Charte de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, qui revêt une importance cruciale dans les efforts déployés pour consolider la démocratie et promouvoir une meilleure gouvernance. Les conflits demeurent une réalité douloureuse dans différentes parties du continent, alors qu'un certain nombre de pays sortant de conflit restent dans un état de fragilité. En outre, nous devons faire face aux menaces que posent le terrorisme, le trafic de drogue, la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, la piraterie et autres fléaux connexes, tels que la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques, ainsi qu'aux défis à long terme liés au changement climatique et à la persistance de la pauvreté. La mise en place de l'APSA n'a pas encore été entièrement menée à bien, et nous sommes toujours dépendants de l'aide extérieure pour la mise en œuvre de notre agenda paix et sécurité.

62. Dans ce contexte, la nécessité d'efforts continus n'a point besoin d'être soulignée. La voie à suivre est claire: nous nous devons d'accélérer la signature et la ratification des instruments pertinents de l'UA et veiller à leur application effective; de hâter la pleine opérationnalisation de l'APSA, à travers l'amélioration de la coordination entre ses différentes composantes, tant verticalement qu'horizontalement, le renforcement de sa viabilité sur le plan des ressources financières et humaines, et l'amélioration de la cohérence de l'Architecture; et, plus important encore, de s'attaquer, de façon décisive, aux conflits qui restent, tout en intensifiant nos efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix, tant il est vrai, comme l'a dit l'éminente diplomate indienne Vijaya Lakshmi Pandit «plus nous œuvrerons pour la paix, moins le sang coulera».

63. Tout aussi importante est la nécessité de mobiliser davantage de ressources à l'intérieur du continent pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda paix et sécurité de l'UA. De toute évidence, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Le *leadership* de l'UA et l'appropriation des initiatives prises ne peuvent être garanties si une part prépondérante des ressources nécessaires pour la réalisation de notre objectif d'une Afrique débarrassée du fléau des conflits provient de l'extérieur. Non seulement les ressources ainsi fournies sont insuffisantes, mais en outre elles n'ont pas la souplesse et la prévisibilité nécessaires pour soutenir nos efforts et permettent de répondre diligemment aux situations qui se présentent. S'il est vrai que nous devons continuer à faire appel à nos partenaires pour qu'ils appuient nos efforts, et ce sur la base du principe de l'indivisibilité de la paix, nous n'en devons pas moins faire davantage d'efforts en termes de financement. L'absence d'une réponse rapide et décisive à cette question fait peser un risque considérable sur la viabilité des résultats obtenus et la crédibilité de notre détermination à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Les nombreux engagements pris à cet égard doivent être suivis d'actions concrètes.

64. Enfin, je ne peux conclure sans souligner que, si l'engagement des dirigeants politiques est important, la quête de la paix ne saurait cependant être l'apanage des Gouvernements et des organisations internationales. La paix doit aussi être construite à la base par les efforts de femmes et hommes ordinaires, de la société civile et du secteur privé: nous avons tous une

responsabilité dans la réalisation de la paix; nous avons tous à gagner de la réalisation de la paix. Je salue les efforts déployés par les organisations de la société civile africaine et les citoyens ordinaires dans la poursuite de notre objectif commun de faire de la paix une réalité en Afrique en 2010 et au-delà, et je les exhorte à poursuivre et à intensifier leurs efforts.

Annexes:

- i. Déclaration de Tripoli sur l'Élimination des Conflits en Afrique et la Promotion Durable de la Paix*
- ii. Plan d'Action de Tripoli*

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Reports and Declarations

2010-11-30

Progress Report on the 250th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 30 November 2010, Tripoli, Libya.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1095>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)